



Conseil communal *Séance du 30 janvier 2017*

DG - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 12 du 19 décembre 2016 - Examen - Décision.

Référence : CC/17/1/1

Présences : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV Nébih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Échevins, M. FACCO Giorgio, Président de CPAS, Melle PERNIAUX Cynthia, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mme MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHÈRE Thierry, M. CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, MENCACCINI Valeria, Conseillers communaux et Mme Bianca VERMIGLIO, Directrice Générale a.i.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation Première Partie., Livre Premier., Titre II., Chapitre II. et particulièrement les Sections 2. (art. L1122-11 et L1122-12) spécifiant notamment que le Conseil communal s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an ; et qu'il est convoqué par le Collège communal ou sur demande d'un tiers des membres en fonction. Convocation aux jour et heure indiqués ;

Vu la Délibération du Collège communal de MORLANWELZ du 09 mai 2016 (cc/16/20/2) établissant les dates des séances du Conseil communal de MORLANWELZ pour le 2ème semestre de l'année 2016, à savoir les 05 septembre 2016, 26 septembre 2016 + Conseil commun avec le CPAS, 24 octobre 2016, 28 novembre 2016, 19 décembre 2016 ;

Considérant qu'une séance du Conseil communal de MORLANWELZ était programmée le 19 décembre 2016, qu'elle a eu lieu et qu'il s'agissait du douzième Conseil communal de MORLANWELZ pour l'année 2016 ;

Considérant le projet de procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 12 du 19 décembre 2016 établi par le Directeur Général ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau de la Directrice Générale a.i, de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

ARRETE

À l'unanimité :

Article unique. - Le procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 12 du 19 décembre 2016 qui est dès lors approuvé.

En séance, le 30 janvier 2017
PAR LE CONSEIL:

La Directrice Générale a.i.,
Bianca VERMIGLIO

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,
Christian MOUREAU